

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

vingt mesch et deux sacs d'auge
Mesures de Romainsmotier,

quarante deux francs d'argent,
de bois contant me non par le maître

De la construction
des poutrelles

pour

La partition de la commune

de la commune

pour

pour

vingt francs

de jardin

pour

Bois

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Vallorbes

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Vallorbes

d. District

D'Orbe

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Excepté quelques maisons foraines indiquées ci après, toutes sont rassemblées au village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- Maisons foraines
- Une maison, lieu dit Laderrier $\frac{1}{2}$ heure
 - 4. dites, à la frace $\frac{1}{2}$ heures
 - 3. dites, aux Grands marais $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, au Cortot $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, en Coucarday $\frac{1}{2}$ heures
 - 6. dites, à la Chap $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, à la Gergnat $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, en Grangeneuve $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, en Grimbeuf $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, en Bragirans $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, au Rozey $\frac{1}{2}$ heures
 - 3. dites, à la Montagne dessus $\frac{1}{2}$ heures
 - 4. dites, à la Montagne dessous $\frac{3}{4}$ heures
 - 3. dites, au Grand bois, une heure
 - 3. dites, aux champs du bois $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, à la Forche ou Sur le Day $\frac{1}{2}$ heures

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a qu'un endroit, et les enfants de ces maisons varient, tantôt plus, tantôt moins

123
N° 61

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

De Vallorbes, à Ballaigue, 1 heure
De Vallorbes, à Vaullion, 1 heure
De Vallorbes, au Pont, 1 heure
De Vallorbes aux Clées une forte heure

a. Leurs noms.

Voyez l'article précédent

b. Leurs distances réciproques.

De Ballaigue à Vaullion 2 heures
Du Pont à Ballaigue 2 heures
Du Pont aux Clées 2 heures 1/2.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

A lire, et prier, Dieu, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la musique des Chœurs & des parties, les Catechismes qui sont en usage & le projet des Constitutions, pour la leur faire comprendre et jusqu'ici la feuille Populaire.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Pendant toute l'année excepté quatre semaines pendant la moisson.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Vieux et le nouveau Testament, les Catechismes de Deane et d'Orval et de petits recueil de Ballages, et quelques Chœurs choisis.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ceux qui sont en usage dans les écoles des montagnes ou campagnes, pour les former à la piété, à la décence, aux bonnes mœurs, l'amour de la Patrie, à l'obéissance aux lois et aux autorités constituées.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Un Catechisme pour la Religion, pour les plus âgés, depuis 7 heures du matin à 8 et midi à deux heures, depuis St Martin à 8 heures et pour tous ensemble depuis 8 heures du matin à onze, et de 2 heures à 4 après midi.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Distribués par classe à raison de leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ministre, d'après un examen fait en présence des préposés de la Commune et par lui, ci devant Seigneurs Baillifs, qui accordaient une patente pour cet établissement.

b. D'où est-il?

De Vallorbes

c. Son nom

Jérémie Glardon.

(3)

d. Son âge.

51 Ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

8 Enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 27 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Clavier à Vallorbes

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Secrétaire du Consistoire ci devant, marguillier de la Commune de l'ère en Chaire, de faire la prière en l'absence du ministre, un Catechisme particulier aux enfans tous les Dimanches, au plus âgés

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver de 90 à 100 Ecoliers
En été de 20 à 30.

a. En hiver, } soit garçons ou filles:
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Deux petits Jardins d'environ 50 toises.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non.

b. Quelle en est la valeur?

Du rapport de L. 12 de Suisse.

c. Source des revenus.

Point.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non il n'y en a point.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Voyez à l'article de la Pension.

15°. Bâtiment de l'école.

Bâtiment de Commune attaché à la maison de Ville.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

En mauvais état, et de grandes réparations à y faire.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre très petite pour le nombre d'enfans, et une cuisine qui sert des bûches.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Dans ce bâtiment, on ne peut y loger personne, le Régent se loge dans sa maison sans tirer aucune indemnité.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

